

cegid



LOOP

EDI-TDFC millésime 2026

19 mars 2026 (*Livraison dans Cegid Loop*)

Service d'Assistance Téléphonique 0 826 888 488

www.cegid.com

Table des matières

Agenda.....	4
Les nouveautés fiscales du millésime 2026	5
Formulaires modifiés _ Liasse BIC.....	8
2031 – Impôt sur le revenu - Bénéfices industriels et commerciaux	8
2033A – Bilan simplifié	8
2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste).....	8
2033E – Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée.....	9
2050 – Bilan - Actif.....	10
2051 – Bilan - Passif.....	11
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	11
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	12
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	13
2058CG – Régime fiscal des groupes de sociétés, État des crédits d'impôt et des créances imputables sur l'impôt sur les sociétés.....	13
2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite.....	14
2065 – Impôt sur les sociétés.....	15
Formulaires modifiés _ Liasse BNC	16
2035 – Revenus non commerciaux et assimilés, régime de la déclaration contrôlée	16
2035A – Annexe à la déclaration N° 2025	16
2035B – Compte de résultat fiscal	16
Formulaires modifiés _ Liasse BA.....	17
2139 – Bénéfices agricoles - Réel Simplifié.....	17
2139A – Bilan Simplifié.....	17
2139B – Compte de résultat simplifié de l'exercice	17
2139E – Relevé des provisions et crédits d'impôts	17
2143 – Bénéfices agricoles - Réel Simplifié.....	18
2144 – Bilan Actif.....	18
2146-BIS : Compte de résultat (suite).....	18
2149 – Provision inscrites au Bilan.....	19
2151 – Détermination du résultat fiscal.....	19
2151-TER – Renseignements divers	19
Formulaires modifiés _ Liasse SCI (Revenus fonciers)	20
Autres déclarations et annexes.....	21

2040TICLC – Liste des clients non domestiques prélevés en exemption, exonération ou à tarif réduit d'accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons.....	21
2065INT – Notification d'appartenance au champ des obligations déclaratives internationales	22
2069A – Crédit d'impôt en faveur de la recherche	22
2069RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice.....	26
Annexes EDI	27
2083 – Aide fiscale à l'investissement outre-mer	27
2258 – Déclaration pays par pays	27

Agenda

La campagne **TDFC 2025** sera fermée le **23 mars 2026** à **23h59**.

La campagne **TDFC 2026** ouvrira le **1^{er} avril 2026**.

La date limite de dépôt de la liasse est fixée au **5 mai 2026** pour les entreprises clôturant leur exercice comptable au 31/12.

L'administration fiscale accorde un délai supplémentaire de 15 jours calendaires (soit le **20 mai 2026**).

Gestion des millésimes 2025 & 2026

À partir de la livraison du millésime 2026 (**19 mars 2026**) - et jusqu'au 23 mars 2026 inclus, à l'ouverture du dossier - il faudra répondre à la question : « *Voulez-vous basculer sur le millésime 2026 ? Attention l'envoi EDI-TDFC ne sera effectif qu'à partir de début avril.* ».

- Si vous répondez « **Non** », le dossier sera toujours en millésime 2025 et l'EDI sera envoyé en millésime 2025 immédiatement.
- Si vous répondez « **Oui** », vous pourrez superviser le dossier. En revanche, le fichier EDI sera stocké par Cegid Loop (en statut envoi en cours) et envoyé à partir du 1^{er} avril 2026 (à l'ouverture de la campagne 2026).

À partir du 24 mars à minuit, le dossier basculera automatiquement en millésime 2026.

La supervision restera possible, mais le fichier EDI sera stocké par Cegid Loop (en statut envoi en cours) et envoyé à partir du 1^{er} avril 2026 (à l'ouverture de la campagne 2026).

À partir du 1^{er} avril, l'envoi EDI sera immédiat.

Les nouveautés fiscales du millésime 2026

- **Création de 3 nouveaux formulaires :**
 - **2065-INT2 : Notification d'appartenance au champ des obligations déclaratives internationales** (Formulaire complémentaire du 2065INT).
 - **2069-D : Crédit d'impôt pour certains investissements en Corse** (Article 244 quater E du code général des impôts).

N° 2069-D-SD
(2026)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR CERTAINS INVESTISSEMENTS EN CORSE
(Article 244 quater E du code général des impôts)

Art. 49 septies WB annexe III au CGI

Investissements réalisés au cours de l'exercice ouvert le : 01/01/2025 clos le 31/12/2025

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise :	MSTVA20252025	N° SIREN :	0700000000
Adresse :	10 rue de 69007 Lyon	Activité exercée :	
		Ancienne adresse en cas de changement :	

Option (irrévocable) pour le crédit d'impôt (à souscrire lors du premier dépôt) :

Date de l'option pour le crédit d'impôt (s'il ne s'agit pas des premiers investissements)	
---	--

Le soussigné, déclare que l'entreprise opte au titre de l'exercice clos le pour le crédit d'impôt pour certains investissements en Corse prévu à l'article 244 quater E du code général des impôts et renonce au bénéfice des régimes prévus aux articles 44 sexies, 44 sexies A, 44 quinquies, 44 quinquies A, 44 quinquies B, 44 quinquies C, 44 quinquies D, 44 quinquies E, 44 quinquies F, 44 quinquies G, 44 quinquies H, 44 quinquies I, 44 quinquies J, 44 quinquies K, 44 quinquies L, 44 quinquies M, 44 quinquies N, 44 quinquies O, 44 quinquies P, 44 quinquies Q, 44 quinquies R, 44 quinquies S, 44 quinquies T, 44 quinquies U, 44 quinquies V, 44 quinquies W, 44 quinquies X, 44 quinquies Y, 44 quinquies Z, 44 quinquies AA, 44 quinquies AB, 44 quinquies AC, 44 quinquies AD, 44 quinquies AE, 44 quinquies AF, 44 quinquies AG, 44 quinquies AH, 44 quinquies AI, 44 quinquies AJ, 44 quinquies AK, 44 quinquies AL, 44 quinquies AM, 44 quinquies AN, 44 quinquies AO, 44 quinquies AP, 44 quinquies AQ, 44 quinquies AR, 44 quinquies AS, 44 quinquies AT, 44 quinquies AU, 44 quinquies AV, 44 quinquies AW, 44 quinquies AX, 44 quinquies AY, 44 quinquies AZ, 44 quinquies BA, 44 quinquies BB, 44 quinquies BC, 44 quinquies BD, 44 quinquies BE, 44 quinquies BF, 44 quinquies BG, 44 quinquies BH, 44 quinquies BI, 44 quinquies BJ, 44 quinquies BK, 44 quinquies BL, 44 quinquies BM, 44 quinquies BN, 44 quinquies BO, 44 quinquies BP, 44 quinquies BQ, 44 quinquies BR, 44 quinquies BS, 44 quinquies BT, 44 quinquies BU, 44 quinquies BV, 44 quinquies BV, 44 quinquies BW, 44 quinquies BX, 44 quinquies BY, 44 quinquies BZ, 44 quinquies CA, 44 quinquies CB, 44 quinquies CC, 44 quinquies CD, 44 quinquies CE, 44 quinquies CF, 44 quinquies CG, 44 quinquies CH, 44 quinquies CI, 44 quinquies CJ, 44 quinquies CK, 44 quinquies CL, 44 quinquies CM, 44 quinquies CN, 44 quinquies CO, 44 quinquies CP, 44 quinquies CQ, 44 quinquies CR, 44 quinquies CS, 44 quinquies CT, 44 quinquies CU, 44 quinquies CV, 44 quinquies CV, 44 quinquies CW, 44 quinquies CX, 44 quinquies CY, 44 quinquies CZ, 44 quinquies DA, 44 quinquies DB, 44 quinquies DC, 44 quinquies DD, 44 quinquies DE, 44 quinquies DF, 44 quinquies DG, 44 quinquies DH, 44 quinquies DI, 44 quinquies DJ, 44 quinquies DK, 44 quinquies DL, 44 quinquies DM, 44 quinquies DN, 44 quinquies DO, 44 quinquies DP, 44 quinquies DQ, 44 quinquies DR, 44 quinquies DS, 44 quinquies DT, 44 quinquies DU, 44 quinquies DV, 44 quinquies DV, 44 quinquies DW, 44 quinquies DX, 44 quinquies DY, 44 quinquies DZ, 44 quinquies EA, 44 quinquies EB, 44 quinquies EC, 44 quinquies ED, 44 quinquies EE, 44 quinquies EF, 44 quinquies EG, 44 quinquies EH, 44 quinquies EI, 44 quinquies EJ, 44 quinquies EK, 44 quinquies EL, 44 quinquies EM, 44 quinquies EN, 44 quinquies EO, 44 quinquies EP, 44 quinquies EQ, 44 quinquies ER, 44 quinquies ES, 44 quinquies ET, 44 quinquies EU, 44 quinquies EV, 44 quinquies EV, 44 quinquies EW, 44 quinquies EX, 44 quinquies EY, 44 quinquies EZ, 44 quinquies FA, 44 quinquies FB, 44 quinquies FC, 44 quinquies FD, 44 quinquies FE, 44 quinquies FF, 44 quinquies FG, 44 quinquies FH, 44 quinquies FI, 44 quinquies FJ, 44 quinquies FK, 44 quinquies FL, 44 quinquies FM, 44 quinquies FN, 44 quinquies FO, 44 quinquies FP, 44 quinquies FQ, 44 quinquies FR, 44 quinquies FS, 44 quinquies FT, 44 quinquies FU, 44 quinquies FV, 44 quinquies FV, 44 quinquies FW, 44 quinquies FX, 44 quinquies FY, 44 quinquies FZ, 44 quinquies GA, 44 quinquies GB, 44 quinquies GC, 44 quinquies GD, 44 quinquies GE, 44 quinquies GF, 44 quinquies GG, 44 quinquies GH, 44 quinquies GI, 44 quinquies GJ, 44 quinquies GK, 44 quinquies GL, 44 quinquies GM, 44 quinquies GN, 44 quinquies GO, 44 quinquies GP, 44 quinquies GQ, 44 quinquies GR, 44 quinquies GS, 44 quinquies GT, 44 quinquies GU, 44 quinquies GV, 44 quinquies GV, 44 quinquies GW, 44 quinquies GX, 44 quinquies GY, 44 quinquies GZ, 44 quinquies HA, 44 quinquies HB, 44 quinquies HC, 44 quinquies HD, 44 quinquies HE, 44 quinquies HF, 44 quinquies HG, 44 quinquies HH, 44 quinquies HI, 44 quinquies HJ, 44 quinquies HK, 44 quinquies HL, 44 quinquies HM, 44 quinquies HN, 44 quinquies HO, 44 quinquies HP, 44 quinquies HQ, 44 quinquies HR, 44 quinquies HS, 44 quinquies HT, 44 quinquies HU, 44 quinquies HV, 44 quinquies HV, 44 quinquies HW, 44 quinquies HX, 44 quinquies HY, 44 quinquies HZ, 44 quinquies IA, 44 quinquies IB, 44 quinquies IC, 44 quinquies ID, 44 quinquies IE, 44 quinquies IF, 44 quinquies IG, 44 quinquies IH, 44 quinquies II, 44 quinquies IJ, 44 quinquies IK, 44 quinquies IL, 44 quinquies IM, 44 quinquies IN, 44 quinquies IO, 44 quinquies IP, 44 quinquies IQ, 44 quinquies IR, 44 quinquies IS, 44 quinquies IT, 44 quinquies IU, 44 quinquies IV, 44 quinquies IV, 44 quinquies IW, 44 quinquies IX, 44 quinquies IY, 44 quinquies IZ, 44 quinquies JA, 44 quinquies JB, 44 quinquies JC, 44 quinquies JD, 44 quinquies JE, 44 quinquies JF, 44 quinquies JG, 44 quinquies JH, 44 quinquies JI, 44 quinquies JJ, 44 quinquies JK, 44 quinquies JL, 44 quinquies JM, 44 quinquies JN, 44 quinquies JO, 44 quinquies JP, 44 quinquies JQ, 44 quinquies JR, 44 quinquies JS, 44 quinquies JT, 44 quinquies JU, 44 quinquies JV, 44 quinquies JV, 44 quinquies JW, 44 quinquies JX, 44 quinquies JY, 44 quinquies JZ, 44 quinquies KA, 44 quinquies KB, 44 quinquies KC, 44 quinquies KD, 44 quinquies KE, 44 quinquies KF, 44 quinquies KG, 44 quinquies KH, 44 quinquies KI, 44 quinquies KJ, 44 quinquies KK, 44 quinquies KL, 44 quinquies KM, 44 quinquies KN, 44 quinquies KO, 44 quinquies KP, 44 quinquies KQ, 44 quinquies KR, 44 quinquies KS, 44 quinquies KT, 44 quinquies KU, 44 quinquies KV, 44 quinquies KV, 44 quinquies KW, 44 quinquies KX, 44 quinquies KY, 44 quinquies KZ, 44 quinquies LA, 44 quinquies LB, 44 quinquies LC, 44 quinquies LD, 44 quinquies LE, 44 quinquies LF, 44 quinquies LG, 44 quinquies LH, 44 quinquies LI, 44 quinquies LJ, 44 quinquies LK, 44 quinquies LL, 44 quinquies LM, 44 quinquies LN, 44 quinquies LO, 44 quinquies LP, 44 quinquies LQ, 44 quinquies LR, 44 quinquies LS, 44 quinquies LT, 44 quinquies LU, 44 quinquies LV, 44 quinquies LV, 44 quinquies LW, 44 quinquies LX, 44 quinquies LY, 44 quinquies LZ, 44 quinquies MA, 44 quinquies MB, 44 quinquies MC, 44 quinquies MD, 44 quinquies ME, 44 quinquies MF, 44 quinquies MG, 44 quinquies MH, 44 quinquies MI, 44 quinquies MJ, 44 quinquies MK, 44 quinquies ML, 44 quinquies MM, 44 quinquies MN, 44 quinquies MO, 44 quinquies MP, 44 quinquies MQ, 44 quinquies MR, 44 quinquies MS, 44 quinquies MT, 44 quinquies MU, 44 quinquies MV, 44 quinquies MV, 44 quinquies MW, 44 quinquies MX, 44 quinquies MY, 44 quinquies MZ, 44 quinquies NA, 44 quinquies NB, 44 quinquies NC, 44 quinquies ND, 44 quinquies NE, 44 quinquies NF, 44 quinquies NG, 44 quinquies NH, 44 quinquies NI, 44 quinquies NJ, 44 quinquies NK, 44 quinquies NL, 44 quinquies NM, 44 quinquies NN, 44 quinquies NO, 44 quinquies NP, 44 quinquies NQ, 44 quinquies NR, 44 quinquies NS, 44 quinquies NT, 44 quinquies NU, 44 quinquies NV, 44 quinquies NV, 44 quinquies NW, 44 quinquies NX, 44 quinquies NY, 44 quinquies NZ, 44 quinquies OA, 44 quinquies OB, 44 quinquies OC, 44 quinquies OD, 44 quinquies OE, 44 quinquies OF, 44 quinquies OG, 44 quinquies OH, 44 quinquies OI, 44 quinquies OJ, 44 quinquies OK, 44 quinquies OL, 44 quinquies OM, 44 quinquies ON, 44 quinquies OO, 44 quinquies OP, 44 quinquies OQ, 44 quinquies OR, 44 quinquies OS, 44 quinquies OT, 44 quinquies OU, 44 quinquies OV, 44 quinquies OV, 44 quinquies OW, 44 quinquies OX, 44 quinquies OY, 44 quinquies OZ, 44 quinquies PA, 44 quinquies PB, 44 quinquies PC, 44 quinquies PD, 44 quinquies PE, 44 quinquies PF, 44 quinquies PG, 44 quinquies PH, 44 quinquies PI, 44 quinquies PJ, 44 quinquies PK, 44 quinquies PL, 44 quinquies PM, 44 quinquies PN, 44 quinquies PO, 44 quinquies PP, 44 quinquies PQ, 44 quinquies PR, 44 quinquies PS, 44 quinquies PT, 44 quinquies PU, 44 quinquies PV, 44 quinquies PV, 44 quinquies PW, 44 quinquies PX, 44 quinquies PY, 44 quinquies PZ, 44 quinquies QA, 44 quinquies QB, 44 quinquies QC, 44 quinquies QD, 44 quinquies QE, 44 quinquies QF, 44 quinquies QG, 44 quinquies QH, 44 quinquies QI, 44 quinquies QJ, 44 quinquies QK, 44 quinquies QL, 44 quinquies QM, 44 quinquies QN, 44 quinquies QO, 44 quinquies QP, 44 quinquies QQ, 44 quinquies QR, 44 quinquies QS, 44 quinquies QT, 44 quinquies QU, 44 quinquies QV, 44 quinquies QV, 44 quinquies QW, 44 quinquies QX, 44 quinquies QY, 44 quinquies QZ, 44 quinquies RA, 44 quinquies RB, 44 quinquies RC, 44 quinquies RD, 44 quinquies RE, 44 quinquies RF, 44 quinquies RG, 44 quinquies RH, 44 quinquies RI, 44 quinquies RJ, 44 quinquies RK, 44 quinquies RL, 44 quinquies RM, 44 quinquies RN, 44 quinquies RO, 44 quinquies RP, 44 quinquies RQ, 44 quinquies RR, 44 quinquies RS, 44 quinquies RT, 44 quinquies RU, 44 quinquies RV, 44 quinquies RV, 44 quinquies RW, 44 quinquies RX, 44 quinquies RY, 44 quinquies RZ, 44 quinquies SA, 44 quinquies SB, 44 quinquies SC, 44 quinquies SD, 44 quinquies SE, 44 quinquies SF, 44 quinquies SG, 44 quinquies SH, 44 quinquies SI, 44 quinquies SJ, 44 quinquies SK, 44 quinquies SL, 44 quinquies SM, 44 quinquies SN, 44 quinquies SO, 44 quinquies SP, 44 quinquies SQ, 44 quinquies SR, 44 quinquies SS, 44 quinquies ST, 44 quinquies SU, 44 quinquies SV, 44 quinquies SV, 44 quinquies SW, 44 quinquies SX, 44 quinquies SY, 44 quinquies SZ, 44 quinquies TA, 44 quinquies TB, 44 quinquies TC, 44 quinquies TD, 44 quinquies TE, 44 quinquies TF, 44 quinquies TG, 44 quinquies TH, 44 quinquies TI, 44 quinquies TJ, 44 quinquies TK, 44 quinquies TL, 44 quinquies TM, 44 quinquies TN, 44 quinquies TO, 44 quinquies TP, 44 quinquies TQ, 44 quinquies TR, 44 quinquies TS, 44 quinquies TT, 44 quinquies TU, 44 quinquies TV, 44 quinquies TV, 44 quinquies TW, 44 quinquies TX, 44 quinquies TY, 44 quinquies TZ, 44 quinquies UA, 44 quinquies UB, 44 quinquies UC, 44 quinquies UD, 44 quinquies UE, 44 quinquies UF, 44 quinquies UG, 44 quinquies UH, 44 quinquies UI, 44 quinquies UJ, 44 quinquies UK, 44 quinquies UL, 44 quinquies UM, 44 quinquies UN, 44 quinquies UO, 44 quinquies UP, 44 quinquies UQ, 44 quinquies UR, 44 quinquies US, 44 quinquies UT, 44 quinquies UU, 44 quinquies UV, 44 quinquies UV, 44 quinquies UW, 44 quinquies UX, 44 quinquies UY, 44 quinquies UZ, 44 quinquies VA, 44 quinquies VB, 44 quinquies VC, 44 quinquies VD, 44 quinquies VE, 44 quinquies VF, 44 quinquies VG, 44 quinquies VH, 44 quinquies VI, 44 quinquies VJ, 44 quinquies VK, 44 quinquies VL, 44 quinquies VM, 44 quinquies VN, 44 quinquies VO, 44 quinquies VP, 44 quinquies VQ, 44 quinquies VR, 44 quinquies VS, 44 quinquies VT, 44 quinquies VU, 44 quinquies VV, 44 quinquies VV, 44 quinquies VW, 44 quinquies VX, 44 quinquies VY, 44 quinquies VZ, 44 quinquies WA, 44 quinquies WB, 44 quinquies WC, 44 quinquies WD, 44 quinquies WE, 44 quinquies WF, 44 quinquies WG, 44 quinquies WH, 44 quinquies WI, 44 quinquies WJ, 44 quinquies WK, 44 quinquies WL, 44 quinquies WM, 44 quinquies WN, 44 quinquies WO, 44 quinquies WP, 44 quinquies WQ, 44 quinquies WR, 44 quinquies WS, 44 quinquies WT, 44 quinquies WU, 44 quinquies WV, 44 quinquies WV, 44 quinquies WW, 44 quinquies WX, 44 quinquies WY, 44 quinquies WZ, 44 quinquies XA, 44 quinquies XB, 44 quinquies XC, 44 quinquies XD, 44 quinquies XE, 44 quinquies XF, 44 quinquies XG, 44 quinquies XH, 44 quinquies XI, 44 quinquies XJ, 44 quinquies XK, 44 quinquies XL, 44 quinquies XM, 44 quinquies XN, 44 quinquies XO, 44 quinquies XP, 44 quinquies XQ, 44 quinquies XR, 44 quinquies XS, 44 quinquies XT, 44 quinquies XU, 44 quinquies XV, 44 quinquies XV, 44 quinquies XW, 44 quinquies XX, 44 quinquies XY, 44 quinquies XZ, 44 quinquies YA, 44 quinquies YB, 44 quinquies YC, 44 quinquies YD, 44 quinquies YE, 44 quinquies YF, 44 quinquies YG, 44 quinquies YH, 44 quinquies YI, 44 quinquies YJ, 44 quinquies YK, 44 quinquies YL, 44 quinquies YM, 44 quinquies YN, 44 quinquies YO, 44 quinquies YP, 44 quinquies YQ, 44 quinquies YR, 44 quinquies YS, 44 quinquies YT, 44 quinquies YU, 44 quinquies YV, 44 quinquies YV, 44 quinquies YW, 44 quinquies YX, 44 quinquies YY, 44 quinquies YZ, 44 quinquies ZA, 44 quinquies ZB, 44 quinquies ZC, 44 quinquies ZD, 44 quinquies ZE, 44 quinquies ZF, 44 quinquies ZG, 44 quinquies ZH, 44 quinquies ZI, 44 quinquies ZJ, 44 quinquies ZK, 44 quinquies ZL, 44 quinquies ZM, 44 quinquies ZN, 44 quinquies ZO, 44 quinquies ZP, 44 quinquies ZQ, 44 quinquies ZR, 44 quinquies ZS, 44 quinquies ZT, 44 quinquies ZU, 44 quinquies ZV, 44 quinquies ZV, 44 quinquies ZW, 44 quinquies ZX, 44 quinquies ZY, 44 quinquies ZZ

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société membre du groupe :	Siren :
Adresse :	

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

POUR LES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRE DU TAUX À 20 %¹ :

Nature des investissements éligibles réalisés au titre de l'exercice	Prix de revient hors taxes net de subventions publiques (a)	Taux du crédit d'impôt (b)	Reprise ² (c)	Montant [(a x b)-c]
Biens d'équipement amortissables selon le mode dégressif ³		20 %		1
Agencements et installations de locaux commerciaux habituellement ouverts à la clientèle ³		20 %		2
Logiciels ⁴		20 %		3
Travaux de rénovation d'hôtel consistant en des travaux de modification ou de remise en état du gros œuvre, des travaux d'aménagement interne et des travaux d'amélioration qui leur sont indissociables ainsi que des travaux de mise aux normes qui conditionnent la poursuite de l'activité et qui sont immobilisés		20 %		4
Travaux de construction et de rénovation des établissements de santé privés consistant en des travaux de modification ou de remise en état du gros œuvre, des travaux d'aménagement interne et des travaux d'amélioration qui leur sont indissociables ainsi que des travaux de mise aux normes qui conditionnent la poursuite de l'activité et qui sont immobilisés ⁵		20 %		5
Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5)		20 %		6

- **2079-ART : Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art** (Article 244 quater O du code général des impôts).

Formulaires modifiés _ Liasse BIC

2031 – Impôt sur le revenu - Bénéfices industriels et commerciaux

Suppression des zones réservées aux CGA, OMGA et viseurs ou certificateurs conventionnés.

ATTENTION :

Vous devez vous assurer que vos éventuelles saisies se référant à ces zones ont été effacées avant le passage sur le millésime 2026. Dans le cas contraire, ces données ne pourront plus être effacées.

2033A – Bilan simplifié

Déplacement de la ligne « **Charges constatées d'avance** » au-dessus de « **Valeurs mobilières de placement** ».

2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

- **Case 252** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Charges sociales** ».
 - APRÈS : « **Cotisations sociales** ».
- **Case 256** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Dotations aux provisions** ».
 - APRÈS : « **Dotations aux dépréciations** ».
- Création de la **case 380** (« **dont cotisations personnelles de l'exploitant** »).

2033D – Relevé des provisions – Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

- Suppression des **cases 326** et **380**, relatives aux cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant.
- Suppression de la **case 388**, relative à la saisie du "**N° du centre de gestion agréé**".

- Création du **cadre IV (Travailleurs indépendants)**.

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	
Détermination du Revenu Brut Social	
<input checked="" type="checkbox"/> Cochez cette case si vous souhaitez calculer et transmettre le Revenu Brut Social. <input type="checkbox"/> Appliquer les déductions supplémentaires (Gérants de société et leurs associés (HORS ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET EURL)).	
Résultat fiscal (A)	5 999 220 559.00
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social (B)	
Réintégrations détectées dans la liasse fiscale (-)	6 460.00
Autres réintégrations (à saisir ci-dessous) :	
Libellé	Montant
revenu	40 000.00
TOTAL (B)	
49 960.00	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social (C)	
Déductions détectées dans la liasse fiscale (**)	0.00
Autres déductions (à saisir ci-dessous) :	
Libellé	Montant
deduction	5 000.00
TOTAL (C)	
5 000.00	
Revenu brut social (A + B - C) = (D)	5 999 265 519.00

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION sur d'éventuelles réintégrations et déductions à saisir manuellement dans les cadres prévus à cet effet. (Cf. rubriques 690 et 691 de la notice 2033-NOT).

2033E – Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée

- Suppression de la **case 105**, relative à la saisie de la « **Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges** ».
- Suppression de la **case 116**, relative à la saisie des « **Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée** ».
- **Case 113** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Subventions d'exploitation reçues** ».
 - APRÈS : « **Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial** ».
- **Case 115** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)** ».
 - APRÈS : « **Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)** ».
- **Case 150** : Changement de libellé.

- AVANT : « **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante** ».
- APRÈS : « **Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante** ».

2050 – Bilan - Actif

- Suppression de la ligne « **Avances et acomptes (immobilisations corporelles)** ».
- **Cases AL et AM** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles** ».
 - APRÈS : « **Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes** ».
- **Cases AV et AW** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Immobilisations en cours (corporelles)** ».
 - APRÈS : « **Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes** ».
- **Cases CS et CT** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Participations évaluées selon méthode équivalence** ».
 - APRÈS : « **Participations** ».
- **Cases CU et CV** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Autres participations** ».
 - APRÈS : « **Titres immobilisés de l'activité de portefeuille** ».
- **Case CW** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)** ».
 - APRÈS : « **Frais d'émission d'emprunt (IV)** ».
- **Case CM** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Primes de remboursement des obligations (V)** ».
 - APRÈS : « **Primes de remboursement des emprunts (V)** ».
- **Case CN** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Écarts de conversion actif (VI)** ».

- APRÈS : « **Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)** ».

2051 – Bilan - Passif

- Création de la **case D1** (Instrument financier à terme).

edi-tdfc		②	BILAN – PASSIF avant répartition	DGFIP N° 2051
Désignation de l'entreprise		MSTVA20252025		Néant <input type="checkbox"/> +
		Exercice N		21122026
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	2037	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1040	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK 1070)	DC	8445	
	Réserve légale (3)	DD	1061	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1063	
	Réserves réglementées (3)** (dont réserve spéciale pour mutation des titres <input type="checkbox"/> BI)	DF	8510	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'actifs originaires d'actifs vitreux* <input type="checkbox"/> IJ 1064)	DG	2132	
	Report à nouveau - ACYTE / DIVIDENDE -1209	DH	-97	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1193768	
	Subventions d'investissement	DJ	1290	
Provisions réglementées *	DK	13006		
TOTAL (II)	DL	1232255		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	1670	
	Attractions conditionnées	DN	7309	
	TOTAL (III)	DO	8979	
Provisions et charges	Provisions pour risques	DP	10598	
	Provisions pour charges	DQ	9330	
	TOTAL (III)	DR	19928	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	1600	
	Autres emprunts obligataires	DT	3318	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	DU	13698	
	Emprunts et dettes financières directes (Dont emprunt participatif <input type="checkbox"/> H 1675)	DV	46652	
	Attractions et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9038	
	Dettes fiscales et sociales	DY	70033	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5480	
Instrument financiers à terme	D1			

- **Case ED** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Écarts de conversion passif (V)** ».
 - APRÈS : « **Écart de conversion passif et différences d'évaluation (V)** ».

2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste

- Création de la **case F1** (Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles).
- Création de la **case G1** (Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées).
- Création de la **case G2** (Produits de cessions d'immobilisations financières).

- Création de la **case G3** (Valeurs comptables des immobilisations financières cédées).
- **Case FP** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges** ».
 - APRÈS : « **Reprises sur amortissements et provisions** »
- **Case FZ** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Charges sociales** ».
 - APRÈS : « **Cotisations sociales** ».
- **Case GB** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions** ».
 - APRÈS : « **Dotations d'exploitation sur immobilisations – dotations aux dépréciations** ».
- **Case GC** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions** ».
 - APRÈS : « **Dotations d'exploitation sur actif circulant – dotations et dépréciations** ».
- **Case GM** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Reprises sur provisions et transferts de charges** ».
 - APRÈS : « **Reprises sur dépréciations** ».
- **Case GO** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement** ».
 - APRÈS : « **Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie** ».

2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)

- Suppression des **cases HA, HB et HC**, relatives aux différents types de produits exceptionnels.

- Suppression des **cases HE, HF et HG**, relatives aux différents types de charges exceptionnelles.
- **Case HD** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Total des produits exceptionnels (VII)** ».
 - APRÈS : « **Produits exceptionnels (VII)** ».
- **Case HH** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Total des charges exceptionnelles (VIII)** ».
 - APRÈS : « **Charges exceptionnelles (VIII)** ».
- Suppression de la **case A1**, relative au renvoi (9) « **Dont transferts de charges** ».
- Dans le renvoi 13 (**Dont primes et cotisations sociales professionnelles**) :
 - Suppression de la distinction entre cotisations facultatives et obligatoires (respectivement en **case A6 et A9**).
 - Création de la **case A8**, prévue pour la saisie de ces éléments, indépendamment de leurs caractères obligatoires ou facultatifs.

2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

- Suppression de la **case XP**, relative à la saisie du « **Numéro de centre de gestion agréé** ».
- Création du **cadre « Travailleurs indépendants »**, en bas de page.

2058CG – Régime fiscal des groupes de sociétés, État des crédits d'impôt et des créances imputables sur l'impôt sur les sociétés

Dans la liste des « **Réductions et crédits d'impôt** » :

- Ajout du « **Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien** ».
- Suppression de la « **Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse** ».

- Suppression du « **Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate** ».
- Suppression du « **Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise** ».
- Modification du libellé « **Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé** » qui devient « **Crédit d'impôt prêt à taux zéro** ».

**2058 CG - ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

Dénomination de la société mère : MSTVA20252025
 N° SIRET : 000000000000000000
 Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

- N° voie
 - B/T/Q
 - Nom voie
 - Complément distribution
 - Lieu-dit, hameau
 - Code postal
 - Localité
 - Pays

Exercice ouvert le : 01/01/2026 clos le :

Dénomination des sociétés

- Forme juridique : EI

performance énergétique

Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières

Réduction d'impôt collectivités outre-mer

Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N

Réduction d'impôt au titre du mécénat

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos

Autres crédits d'impôts

Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien

Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien

2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite

- Suppression de la **case OT**, relative à la saisie de la « **Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges** ».
- Suppression de la **case OI**, relative à la saisie des « **Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée** ».
- **Case OF** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Subventions d'exploitation reçues** ».
 - APRÈS : « **Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial** ».
- **Case OH** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)** ».
 - APRÈS : « **Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de** ».

cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante ».

- **Case OY** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante** ».
 - APRÈS : « **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante** ».

2065 – Impôt sur les sociétés

- Création du **cadre C-5 (Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES))**.
- Création du **cadre C-6 (Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM))**.

	Montant de l'IS N-1*	375 000 000.00		
	Montant de l'IS N*	374 928 599.00		
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition :	374 964 299.50	Chiffres d'affaires :	1 500 072 360.00
			Taux d'imposition :	20.60
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition :	1 500 000.00	Taux d'imposition :	12.00
* Les montants sont repris automatiquement de la déclaration 2572, les zones restent accessibles en saisie si besoin.				

- Suppression des zones réservées aux CGA et viseurs conventionnés.

ATTENTION : Vous devez vous assurer que vos éventuelles saisies se référant à ces zones ont été effacées avant le passage sur le millésime 2026. Dans le cas contraire, ces données ne pourront plus être effacées.

Formulaires modifiés _ Liasse BNC

2035 – Revenus non commerciaux et assimilés, régime de la déclaration contrôlée

Suppression des zones réservées aux AGA, OMGA et viseurs conventionnés.

ATTENTION : Vous devez vous assurer que vos éventuelles saisies se référant à ces zones ont été effacées avant le passage sur le millésime 2026. Dans le cas contraire, ces données ne pourront plus être effacées.

2035A – Annexe à la déclaration N° 2025

Suppression des données d'adhésion à une association agréée.

2035B – Compte de résultat fiscal

- Suppression du renvoi sur la déduction diverse « **Déductions médecins conventionnés du secteur I** ».
- Ajout de **renvois** sur les déductions diverses suivantes :
 - Plus-values à court terme exonérées.
 - Déductions « **Médecins conventionnés de secteur I** » - déduction au titre des frais de représentation de 2%.
 - Déductions « **Médecins conventionnés de secteur I** » - déduction complémentaire de 3%.
 - Revenus nets de cession, concession et sous concession de brevets taxables à 10%.
 - Déductions « **Médecins conventionnés de secteur I** » – abattement forfaitaire pour frais du groupe III.
- Création du cadre 8 « **Travailleurs indépendants** ».

Formulaires modifiés _ Liasse BA

2139 – Bénéfices agricoles - Réel Simplifié

- Suppression de la ligne « v » (**Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes**).
- Suppression de la ligne « i » (**Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA ou OMGA**).
- Suppression de la ligne « j » (**Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non adhérent CGA ou OMGA**).
- Suppression des zones réservées aux CGA, OMGA et viseurs ou certificateurs conventionnés.

ATTENTION : Vous devez vous assurer que vos éventuelles saisies se référant à ces zones ont été effacées avant le passage sur le millésime 2026. Dans le cas contraire, ces données ne pourront plus être effacées.

2139A – Bilan Simplifié

Suppression du champ « **Numéro de CGA** ».

2139B – Compte de résultat simplifié de l'exercice

Création du cadre « **Travailleurs indépendants** », en bas de page.

2139E – Relevé des provisions et crédits d'impôts

Ajout de la ligne « **Provision pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes** » (Provision réglementée).

Note :

Sur cette nouvelle ligne, on récupère la **tranche 1486** (colonne montant début et fin).

2143 – Bénéfices agricoles - Réel Simplifié

- Suppression de la **ligne « v » (Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes)**.
- Suppression de la **ligne « i » (Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA ou OMGA)**.
- Suppression de la **ligne « j » (Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non adhérent CGA ou OMGA)**.
- Suppression des zones réservées aux CGA, OMGA et viseurs ou certificateurs conventionnés.

ATTENTION : Vous devez vous assurer que vos éventuelles saisies se référant à ces zones ont été effacées avant le passage sur le millésime 2026. Dans le cas contraire, ces données ne pourront plus être effacées.

2144 – Bilan Actif

- Suppression du champ « **Numéro de CGA ou OMGA** ».

2146-BIS : Compte de résultat (suite)

- Suppression des **cases HA, HB, HC et HD**, relatives aux différents types de produits exceptionnels.
- Suppression des **cases HF, HG, HH et HI**, relatives aux différents types de charges exceptionnelles.
- **Case HE** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Total des produits exceptionnels (12) (VII)** ».
 - APRÈS : « **Produits exceptionnels (12) (VII)** ».
- **Case HJ** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)** ».
 - APRÈS : « **Charges exceptionnelles (12) (VIII)** ».

2149 – Provision inscrites au Bilan

Ajout de la **ligne « Provision pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes »** (Provision réglementée).

Note :

Sur cette nouvelle ligne, on récupère la **tranche 1486** (colonne montant début et fin).

2151 – Détermination du résultat fiscal

Suppression de la **ligne "XS" (Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes)**.

2151-TER – Renseignements divers

Création du cadre « **Travailleurs indépendants** », en bas de page.

Formulaires modifiés _ Liasse SCI (Revenus fonciers)

2072S : Déclaration des sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés

Création du cadre « **Contribution sur les revenus locatifs (CRL)** », en bas de page.

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL)	
Recettes nettes imposables à la CRL perçues au cours de l'année d'imposition	

Autres déclarations et annexes

2040TICLC – Liste des clients non domestiques prélevés en exemption, exonération ou à tarif réduit d'accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons

- Dans la **liste** des « **Années de livraison** » :
 - Ajout de « **2025** ».
 - Suppression de « **2022** ».
- Dans la **liste** des « **Cas d'usage exempté ou exonéré** », ajout des éléments suivants :
 - « **Électricité d'origine renouvelable produite par de petites installations et consommée par le producteur** ».
 - « **Secteur aéronautique et naval** ».
 - « **Navigation intérieure à des fins commerciales ou pour les besoins des autorités publiques** ».
 - « **Navigation maritime à des fins commerciales ou pour les besoins des autorités publiques** ».
 - « **Navigation aérienne pour les besoins des prestations de services et ceux des autorités publiques** ».
 - « **Secteur aéronautique et naval** ».
 - « **Navigation intérieure à des fins commerciales ou pour les besoins des autorités publiques** ».
 - « **Navigation maritime à des fins commerciales ou pour les besoins des autorités publiques** ».
 - « **Navigation aérienne pour les besoins des prestations de services et ceux des autorités publiques** ».
- Dans la **liste** des « **Cas d'usage taxé à tarif réduit** », ajout des éléments suivants :
 - « **Alimentation des aéronefs lors de leur stationnement sur les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique** ».
 - « **Activités grandes consommatrices d'électricité dont l'intensité énergétique minimale est de 0,5%** ».

- « **Activités électro-sensibles dont l'intensité énergétique minimale est de 2,25%** ».
- « **Activités électro-intensives dont l'intensité énergétique minimale est de 6,75%** ».
- « **Activités hyper électro-intensives dont l'intensité énergétique est supérieure ou égale à 13,5%** ».
- « **Activités industrielles grandes consommatrices d'électricité relevant de certains secteurs d'activité exposés à la concurrence internationale dont l'intensité énergétique minimale est de 0,5%** ».
- « **Activités électro-sensibles relevant de certains secteurs d'activité exposés à la concurrence internationale dont l'intensité énergétique est supérieure ou égale à 2,25%** ».
- « **Activités électro-intensives relevant de certains secteurs d'activité exposés à la concurrence internationale dont l'intensité énergétique est supérieure ou égale à 6,75%** ».
- « **Travaux agricoles et forestiers** ».

2065INT – Notification d'appartenance au champ des obligations déclaratives internationales

- Le formulaire est désormais étendu aux régimes BA et BNC.
- Dans le **cadre I (Entreprises soumises ou désignées au dépôt de la déclaration pays par pays CbC/DAC4)**, ajout de **cases à cocher** qui conditionnent la saisie des lignes 2 et 4.

2069A – Crédit d'impôt en faveur de la recherche

- Ajout de la **ligne 03b (Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes)**.

Crédit d'impôt pour dépenses de recherche prévu à l'article 244 quater B du CGI			
I – Dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche)			
A - Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise			
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	01	1 000.00	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	02	0.00	Dont dépenses jusqu'au 14/02/2025 (ligne 3a, 3b et 4)
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf 04 et 05)	03a	4 500 000.00	1 000.00
Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes	03b	1 000.00	0.00
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	04	5 000.00	5 000.00
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025	05	560.00	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection)	06	1 803 890.00	
Montant total des dépenses de fonctionnement	07	6 310 450.00	

- **Ligne 5** : L'article 55 de la loi N°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 supprime le dispositif « **jeunes docteurs** » pour les dépenses exposées, à compter du 15 février 2025.
- **Ligne 5** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs** ».
 - APRÈS : « **Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025** ».
- **Ligne 6** : L'article 55 de la loi N°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 abaisse le taux du « **forfait de fonctionnement** » applicable aux dépenses de personnel :

Concernant les **lignes 3a, 3b et 4**, le taux du « **forfait de fonctionnement** » est de **43%** pour les dépenses exposées avant le 14/02/2026 et de **40%** pour les dépenses exposées après le 14/02/2026.

 - Les montants saisis dans la colonne [Dont dépenses jusqu'au 14/02/2025 (**lignes 3a, 3b et 4**)] (1) sont soumis aux taux de **43%**.
 - Les montants saisis aux (**lignes 3a, 3b et 4**)] (2) correspondent au montant total des dépenses ; ainsi la différence entre les montants saisis dans ces 2 colonnes (2-1) est soumise au taux de **40%**.

Crédit d'impôt pour dépenses de recherche prévu à l'article 244 quater B du CGI			
I – Dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche)			
A - Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise			
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	01	1 000.00	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	02	0.00	Dont dépenses jusqu'au 14/02/2025 (ligne 3a, 3b et 4)
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf 04 et 05)	03a	4 500 000.00	1 000.00
Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes	03b	1 000.00	0.00
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	04	5 000.00	5 000.00
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025	05	560.00	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection)	06	1 803 890.00	

Ligne 6 : Changement de libellé.

- AVANT : « **Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection)** ».
- APRÈS : « **Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) au prorata des périodes pour les dépenses exposées du 01/01 au 14/02/2025 et des dépenses exposées du 15/02 au 31/12/2025** ».
- **Lignes 8 à 10** : L'article 55 de la loi N°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 exclut de l'assiette du crédit d'impôt recherche (CIR) les dotations aux amortissements et les frais liés à la prise, la maintenance et la défense des brevets et des certificats d'obtention végétale ainsi que les dépenses relatives à la veille technologique.
- **Ligne 8** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)** ».
 - APRÈS : « **Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) exposées jusqu'au 14/02/2025** ».
- **Ligne 9** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)** ».
 - APRÈS : « **Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) exposées jusqu'au 14/02/2025** ».
- **Ligne 10** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)** ».
 - APRÈS : « **Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV) des frais et dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025** ».
- **Ligne 12** : Changement de libellé.
 - AVANT : « **Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €** ».

- **APRÈS : « Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025 dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 € ».**
- **Ligne 13** : Changement de libellé.
 - **AVANT : « Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 € ».**
 - **APRÈS : « Dépenses de veille technologique, exposées jusqu'au 14/02/2025, dans la limite de 60 000 € ».**
- **Ligne 77** : L'article 56 de la loi N°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a abaissé le taux de droit commun du dispositif de 30 % à 20 % aux dépenses exposées à compter du 1^{er} janvier 2025.

2069RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

- Suppression de la ligne « **Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris** ».
- Dans la liste des « **Réductions et crédits d'impôt dispensés de déclaration spéciale** » (Cadre I) :
 - Ajout du « **Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien** ».

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien	0.00
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	15 000.00
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	5 000.00
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire	0.00
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	0.00
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	0.00
Autres crédits d'impôts	
Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien	0.00

- Suppression de la « **Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse** ».
- Suppression du « **Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate** ».
- Suppression du « **Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise** ».
- Dans la liste des « **Crédits d'impôt avec dépôt obligatoire d'une déclaration spéciale** » (Cadre II) :
 - Modification de libellé : « **Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé** » devient « **Crédit d'impôt prêt à taux zéro** ».
- Dans la liste des « **Cas particuliers** » (Cadre III) :
 - Modification de libellé : « **Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé** » devient « **Crédit d'impôt prêt à taux zéro** ».
 - Suppression du « **Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate** ».
 - Suppression du « **Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise** ».

Annexes EDI

2083 – Aide fiscale à l’investissement outre-mer

Dans la liste des codes/natures d’investissements, ajout de « **Reconstruction Nouvelle-Calédonie** ».

Informations concernant l’investissement

N°, type, voie	10	rue de pati	Code postal, ville	75001	paris
Cplmt distrib			DOM/COM		
Lieu-dit, hameau			Caract. du bien		
Nature investissement	Énergies renouvelables – photovoltaïque				
Montant investissement	Recherche et développement				
Informations concernant	Résidence de tourisme – Meublé de tourisme				
Identité et adresse de l’ex	Travaux de rénovation d’un hôtel				
Forme	EURL	Travaux de rénovation lourde d’un immeuble (hors hôtel)			
Nom		Usine et/ou entrepôt			
Cplmt nom		Véhicules de tourisme			
Conditions d’exploitation		Autres investissements immobiliers			
Part de l’avantage en imp		Autres investissements mobiliers			
Informations sur les clien		Reconstruction Nouvelle-Calédonie			

2258 – Déclaration pays par pays

Dans le **cadre I**, ajout d’une zone de saisie du chiffre d’affaires de l’exercice fiscal précédent.

I – RÉPARTITION DES BÉNÉFICES, DES IMPÔTS ET DES ACTIVITÉS PAR JURIDICTION FISCALE

Chiffre d’affaires de l’exercice fiscal précédent :		0.00
<i>Attention, si le montant indiqué dans cette case est strictement inférieur à 750 000 000 euros, votre déclaration sera rejetée (condition de seuil non validée).</i>		
Chiffres d’affaires :	Partie indépendante :	0.00
	Partie liée :	0.00
	Partie totale :	0.00
Bénéfice ou perte avant impôts :		0.00
Impôts sur les bénéfices acquittés sur la base des règlements effectifs :		0.00
Capital social :		0.00
Impôts sur les bénéfices dus (années en cours) :		0.00
Bénéfices non distribués :		0.00
Nombre d’employés :		0.00
Actifs corporels, hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		0.00